

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Direction en charge : Pôle ressources - Direction finances
OBJET : Approbation du Budget Primitif 2026 - Budget annexe Ordures Ménagères
de la Communauté de Communes de Forez-Est

Le 07 janvier 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, convoqué le 24 décembre 2025 et affiché le même jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, à Feurs, à la Maison de la commune (Théâtre du Forum, 11 bis rue Gambetta à Feurs).

Présents : M. Sylvain DARDOULLIER, M. Gilles DUPIN, Mme Magali BLEIN, M. Jacques LAFFONT, M. Pierre VERICEL, M. Christophe GUILLARME, Mme Simone COUBLE, M. Jacques DE LEMPS, M. Jean-François RASCLE, M. Pascal VELUIRE, M. Jérôme PIGERON, Mme Marianne DARFEUILLE, Mme Mireille GIBERT, M. Claude MONDESERT, Mme Catherine POMPORT, M. Georges REBOUX, M. Christian VILAIN, Mme Catherine EYRAUD, M. Christian DENIS, Mme Marie-Antoinette BENY, M. Thomas CHABANNES, M. Philippe MIKHAILOFF, M. Serge PERCET, M. Georges ROCHETTE, M. Laurent MIOCHE, M. Christian MOLLARD, M. Henri BONADA, M. Julien DUCHE, M. Marc TISSEUR, M. Didier BERNE, M. Patrick DEMMELBAUER, M. Pierre SIMONE, M. Gilbert GRATALOUP, M. Gilles COURT, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, M. Yves GRANDRIEUX, M. Sébastien DESHAYES, M. Bruno COASSY, M. Pascal TISSOT, M. Robert FLAMAND, Mme Christine D'ANGELO, M. Jean-Pierre BRUYERE, M. Dominique DECHANDON, M. Gérard DUBOIS, M. Christophe LALLEMAND, Mme Valérie TISSOT et M. Bertrand VALLA.

Pouvoirs : Mme Françoise DUFOUR donne pouvoir à M. Gilles DUPIN, M. Patrick MATHIEU donne pouvoir à Mme Simone COUBLE, M. Christian BLANCHARD donne pouvoir à M. Pierre SIMONE, Mme Maryvonne MOUNIER donne pouvoir à M. Didier BERNE, M. Michel NEEL donne pouvoir à M. Christophe GUILLARME, Mme Jeanine RONGERE donne pouvoir à M. Pierre VERICEL, Mme Sylvie DELOBELLE donne pouvoir à M. Christian VILAIN, M. Jean-Marc GALLEY donne pouvoir à M. Claude MONDESERT, Mme Régine TERRAILLON donne pouvoir à M. Christian MOLLARD, Mme Brigitte CHANCRIN donne pouvoir à M. Bertrand VALLA, Mme Catherine RIOUX donne pouvoir à M. Gérard DUBOIS, Mme Véronique CHAVEROT donne pouvoir à M. Christian DENIS.

Absents remplacés : Mme Ghislaine DUPUY est remplacée par M. Nicolas REY et M. Jean-Luc LAVAL est remplacé par Mme Nathalie COMMEAT.

Absents excusés : Mme Catherine PALMIER, M. Mathieu MOURAGNE, M. Gérard MONCELON et M. Bruno CHALAYER.

Absents : M. Georges SUZAN, M. Marc RODRIGUE, M. Laurent THOMAS et M. Jérôme BRUEL.

Secrétaire de séance : M. Gilles DUPIN

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres supplées : 2
Nombre de pouvoirs : 12
Membres absents non représentés : 8
Nombre de votants : 63
Nombres de vote
POUR : 63
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPAV :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20,

Vu l'instruction comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2025.022.10.12 du Conseil communautaire de la CC Forez-Est en date du 10 décembre 2025 portant Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour 2026,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 16 décembre 2025,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

En 2026, l'architecture budgétaire est reconduite à l'identique.

Il est rappelé que le projet de budget primitif 2026 soumis à l'approbation du conseil communautaire tient compte uniquement des propositions nouvelles pour l'année 2026 sans report, ni reprise des résultats.

L'intégration des résultats et des reports sera effectuée en 2026, postérieurement au vote du budget primitif, après l'approbation du compte financier unique (CFU) 2025 et des décisions d'affectation du résultat de clôture de l'année 2025.

CONTENU

Compte tenu des dépenses et recettes prévues en 2026, le budget annexe Ordures Ménagères de la CC Forez-Est s'équilibrera comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 11 762 900 €
 - Recettes : 11 762 900 €

- Section d'investissement :
 - Dépenses : 1 141 500€
 - Recettes : 1 141 500 €

VOTE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le budget primitif du budget annexe Ordures Ménagères de la CC Forez-Est pour l'exercice 2026, tel que présenté ci-dessous :

1) Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement au niveau du chapitre.

FONCTIONNEMENT								
DEPENSES				RECETTES				
Chapitre	BP 2025 + résultats N-1	BP 2026	Ecart BP 2026 vs BP 2025 (€)	Chapitre	BP 2025 + résultats N-1	BP 2026	Ecart BP 2026 vs BP 2025 (€)	
011 Charges à caractère général <i>dont 611 sous-traitance générale</i>	8 651 798,00 7 760 000,00	8 877 610,00 7 981 000,00	225 812,00 221 000,00	013 Atténuations de charges	20 000,00	11 500,00	-8 500,00	
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 314 000,00	1 315 000,00	1 000,00	70 Prod. services, domaine, ventes diverses <i>dont 706 REOM</i>	8 545 000,00 8 250 000,00	9 582 000,00 9 075 000,00	1 037 000,00 825 000,00	
65 Autres charges de gestion courante	460 000,00	470 000,00	10 000,00	74 Dotations et participations <i>dont subvention du budget principal</i>	1 815 000,00 700 000,00	2 037 000,00 700 000,00	222 000,00 0,00	
66 Charges financières	7 500,00	10 800,00	3 300,00	75 Autres produits de gestion courante	33 005,00	35 000,00	1 995,00	
67 Charges spécifiques	120 000,00	100 000,00	-20 000,00	77 Produits spécifiques		30 000,00	30 000,00	
68 Provisions pour risques et charges	30 000,00	30 000,00	0,00	78 Reprises de provisions pour risques et charges		30 000,00	30 000,00	
Dépenses réelles	10 583 298,00	10 803 410,00	220 112,00	Recettes réelles	10 413 005,00	11 725 500,00	1 312 495,00	
				Capacité d'autofinancement brute (CAF)	-170 293,00	922 090,00	1 092 383,00	
042 Opérations ordre transf. entre sections	700 000,00	623 700,00	-76 300,00	042 Opérations ordre transf. entre sections	25 000,00	37 400,00	12 400,00	
023 Virement à la section d'investissement	1 604 161,06	335 790,00	-1 268 371,06	Recettes d'ordre	25 000,00	37 400,00	12 400,00	
Dépenses d'ordre	2 304 161,06	959 490,00	-1 344 671,06	002 Résultat de fonctionnement reporté	2 449 454,06		-2 449 454,06	
Total dépenses de fonctionnement	12 887 459,06	11 762 900,00	-1 124 559,06	Total recettes de fonctionnement	12 887 459,06	11 762 900,00	-1 124 559,06	

2) Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement au niveau du chapitre.

INVESTISSEMENT								
DEPENSES				RECETTES				
Chapitre	BP 2025 + résultats N-1	BP 2026	Ecart BP 2026 vs BP 2025 (€)	Chapitre	BP 2025	BP 2026	Ecart BP 2026 vs BP 2025 (€)	
Restes à réaliser N-1	46 143,43		-46 143,43	Restes à réaliser N-1	201 044,20		-201 044,20	
001 Résultat de fonctionnement reporté	113 527,54			001 Résultat de fonctionnement reporté				
20 Immobilisations incorporelles	590 603,60	3 500,00	-587 103,60	024 Produits de cession d'immobilisations			0,00	
204 Subventions d'équipement versées			0,00	10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)			0,00	
21 Immobilisations corporelles	1 838 533,52	1 023 500,00	-815 033,52	13 Subventions d'investissement	135 702,83	132 010,00	-3 692,83	
23 Immobilisations en cours			0,00	16 Emprunts			0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées	27 100,00	27 100,00	0,00	Recettes réelles	336 747,03	132 010,00	-204 737,03	
Dépenses réelles	2 615 908,09	1 054 100,00	-1 561 808,09	021 Virement de la section de fonctionnement	1 604 161,06	335 790,00	-1 268 371,06	
040 Opérations ordre transf. entre sections	25 000,00	37 400,00	12 400,00	040 Opérations ordre transf. entre sections	700 000,00	623 700,00	-76 300,00	
041 Opérations patrimoniales	0,00	50 000,00	50 000,00	041 Opérations patrimoniales	0,00	50 000,00	50 000,00	
Dépenses d'ordre	25 000,00	87 400,00	62 400,00	Recettes d'ordre	2 304 161,06	1 009 490,00	-1 294 671,06	
Total dépenses d'investissement	2 640 908,09	1 141 500,00	-1 499 408,09	Total recettes d'investissement	2 640 908,09	1 141 500,00	-1 499 408,09	

- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président
M. Pierre VERICEL



Le secrétaire de séance
M. Gilles DUPIN



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 – www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est, Direction Générale, BP 13, 13 Avenue Jean Jaurès 42 110 FEURS étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal ».